

Marchés annuels de l'année 2006 - Autorisation de signature

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, pour assurer la bonne marche de ses services et assurer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Les marchés à passer seront, pour la plupart, à bons de commande.

Il est proposé, ci-dessous, la liste suivante pour l'année 2006 :

Service	Intitulé	Montant annuel TTC
Département TIC	Fournitures et consommables	Minimum : 200 K€ Maximum : 400 K€
	Location maintenance matériel et logiciels	Minimum : 600 K€ Maximum : 1 100 K€
	Renouvellement matériel et acquisition	Minimum : 400 K€ Maximum : 1 000 K€
	Prestations de services	Minimum : 200 K€ Maximum : 350 K€
	Service de télécommunications (marché à reconduction expresse sur 4 ans)	Minimum : 200 K€ Maximum : 600 K€
Voirie	Fourniture de mobilier urbain	Minimum : 25 000 € TTC Maximum : 100 000 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.